

M. HARRIS: Pourquoi ne pas réduire ce budget de \$20,000,000 du National-Canadien et l'abaisser à \$15,000,000 pour le rendre conforme au déficit prévu au budget?

L'hon. M. HOWE: Parce que le budget du National-Canadien est soumis par le conseil d'administration et la direction du chemin de fer, et ils estiment que le montant nécessaire est de \$20,000,000. Le gouvernement a cru qu'il était inutile de voter cette somme maintenant. Il croit que si la direction du chemin de fer a raison et que le Gouvernement a tort il sera encore possible d'accroître le crédit à la fin de l'année. Si le gouvernement a raison et la direction du chemin de fer a tort nous n'aurons rien de plus à déboursier que ce qui figure au budget.

M. HARRIS: Monsieur le président, nous oublions que nous avons les résultats de six mois. Toutefois je ne veux pas retarder les travaux du Comité et je vais me contenter de vous demander si oui ou non ce Comité accepterait de réduire cette somme.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas d'autre moyen d'obtenir une réponse que de proposer une motion.

M. BLACK: A mon avis, le président devrait appuyer la motion de M. Harris, vu qu'il représente ici le gouvernement. Il pourrait appuyer la proposition à l'effet de faire réduire les prévisions du National-Canadien en vue de les rendre conformes au crédit de \$15,000,000 dans ses prévisions du budget. Cette attitude serait d'autant plus justifiée que nous avons six mois d'exploitation pour nous guider et ils semblent prouver la sagesse du gouvernement en n'octroyant qu'un crédit de \$15,000,000.

L'hon. M. HOWE: J'oserai dire que contrairement aux opinions que j'entends habituellement à la Chambre, le gouvernement n'exploite pas le National-Canadien. Il possède des actions ordinaires du chemin de fer, mais ce dernier est administré par un président et un conseil d'administration.

M. HARRIS: Puis-je alors poser la même question au conseil d'administration?

L'hon. M. HOWE: Certainement.

M. HARRIS: Ce dernier consentirait-il à étudier de concert avec le ministre et le Comité l'idée de réduire le chiffre de \$20,000,000 qu'il demande par les présentes à un chiffre plus approprié aux circonstances telles qu'elles apparaissent actuellement.

M. BRADETTE: Je n'en vois pas la logique. Si le chemin de fer n'avait qu'un déficit d'un million, cela voudrait-il dire qu'il dépenserait quand même tout ce crédit? L'argent sera à la disposition du Trésor. Pourquoi ne pas laisser le montant tel qu'il est. Je suis d'avis de laisser ce chiffre tel quel, et si le déficit est inférieur à vingt millions, ce sera tant mieux pour le pays; on le verra certainement dans les comptes l'an prochain. Il en serait de même si le montant était moindre. Il peut se produire quelque chose que nous ignorons. Le déficit peut fort bien être de vingt-cinq millions. En tout cas, le trésor devra le combler.

M. HARRIS: J'entretiens des inquiétudes sur les six mois prochains.

M. HUNGERFORD: En me plaçant au point de vue du chemin de fer, je dirai que le conseil d'administration a déjà augmenté ce crédit. Aux premiers mois de l'année, nous nous étions arrêtés à \$235,000,000, si j'ai bonne mémoire. Puis, comme les recettes s'amélioraient, on l'a augmenté. Vous avez ici le chiffre adopté il y a environ un mois et approuvé par le conseil d'administration. Je ne puis le modifier sans l'assentiment des administrateurs. Toutefois permettez-moi de déclarer que l'argent que l'on demandera au gouvernement quoi qu'il adviene, sera le montant exact du déficit, quel que soit le crédit voté. Je puis vous assurer que pour chaque \$2,000,000 de recettes brutes au-dessus de \$250,000,000, nous réduirons le déficit de caisse de \$1,000,000 pourvu qu'il n'y ait pas de changement dans les prix de matériaux ni dans les salaires. En d'autres